



Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie ¹

L'enseignement privé au Rwanda / Jered Rugengande
éd. Académia-Bruylant, 2010
cote: 57.594

Professeur à l'université adventiste d'Afrique centrale à Kigali, l'auteur nous livre un panorama de l'enseignement privé au Rwanda dans sa dimension historique aussi bien que sociologique. Il s'agit d'un résumé d'une thèse en histoire de l'éducation soutenue à Louvain en 2009.

Tout comme au Congo et au Burundi, l'église catholique s'était taillé la part du lion dans le secteur de l'enseignement : l'administration de tutelle belge lui en avait fourni les moyens puisqu'elle accordait des subsides aux seules missions dirigées par des ressortissants belges, ce qui revenait, par des voies détournées, à favoriser l'enseignement catholique. L'administration donnait pour but à ces écoles: « *(de répandre) avec les lumières de l'Évangile, l'amour du nom belge, l'influence belge jusque dans les coins les plus reculés de l'Afrique centrale* ». Il est utile de noter qu'il a longtemps été difficile de distinguer enseignement public et enseignement catholique au Rwanda, puisque sous le régime belge l'enseignement, même officiel, était pratiquement aux mains de l'église catholique.

Pour le commun des mortels, le nom de Rwanda est trop souvent associé à l'idée de génocide. Au sujet des affrontements tribaux qui ont abouti au carnage de 1994, il est intéressant de lire une déclaration du vicaire apostolique belge Classe qui écrivait non sans quelque cynisme en 1924 : « *L'école des Batutsi doit avoir le pas sur celle des Bahutu... Elle prépare l'avenir en nous gagnant les futurs chefs, en gagnant les parents et le gouvernement* ». Ces lignes démontrent assez clairement l'option de l'église en faveur de l'ethnie dominante (quoique minoritaire) et mettent en lumière la responsabilité des milieux ecclésiastiques dans les collisions ultérieures.

En 1960 le gouvernement rwandais nouvellement indépendant nationalisa l'ensemble des écoles ce qui explique que jusqu'en 1980, l'enseignement privé était pratiquement inexistant. Le contrôle étatique se fit ensuite moins lourd mais le privé ne représentait encore que fort peu de chose à la veille du génocide de 1994 : le primaire privé se limitait à un réseau d'écoles adventistes et à 9 écoles catholiques soit 2,4% des établissements. La situation n'allait guère s'améliorer au lendemain de la catastrophe puisqu'en 2007 le secteur privé ne représentait encore qu'environ 5,9% du total des écoles primaires.



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/). Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

En revanche, on a pu assister à une spectaculaire expansion du secondaire privé qui, avec 234 établissements sur 627 en 2009, représente 37% du total mais scolarise 60% des élèves rwandais. Les institutions de *Bretton Woods* et les bailleurs de fonds, en incitant le gouvernement rwandais à se désengager afin de réduire ses dépenses, ont indirectement favorisé cet essor. Si les écoles primaires privées enregistrent de meilleurs résultats que celles de l'Etat, cette situation ne se vérifie pas dans l'enseignement secondaire : si l'on excepte le cas des huit petits séminaires catholiques, dont le recrutement est très sélectif et où l'encadrement est assuré par un personnel compétent, et celui d'un autre établissement, sans référence confessionnelle, le secondaire privé ne recueille trop souvent que les rebuts de l'enseignement public. Les ministres successifs ont souvent reproché aux écoles privées d'ouvrir leurs portes à des sujets qui n'avaient pas le niveau requis mais dont les parents avaient les moyens financiers de faire face aux frais de scolarité. Le taux de redoublement, naguère très élevé, est en régression à mesure que les perturbations résultant du génocide s'éloignent dans le temps.

Il est intéressant de remarquer que le pourcentage de filles dans l'enseignement secondaire privé est nettement supérieur à ce qu'il est dans l'enseignement public : il y a pratiquement égalité des sexes, (avec parfois même un léger avantage pour les filles) ce qui est loin d'être le cas dans les écoles de l'Etat où elles ne représentaient encore que 44% des élèves en 2006. À cet égard, les écoles privées contribuent à l'émancipation de la femme rwandaise et œuvrent plus largement à faire du Rwanda une société plurielle.

On notera encore quelques initiatives intéressantes de l'enseignement privé telle que la pratique du *catch up* (sessions intensives de remise à niveau, en vue de la réinsertion dans le système scolaire de sujets relativement âgés qui avaient dû interrompre leurs études lors du génocide) ou encore les cours secondaires du soir qui poursuivent le même but.

Qu'il soit permis de regretter que l'enseignement musulman n'ait droit qu'à quelques lignes p. 78 et p. 238. Cette religion jadis brimée par l'administration belge et par les missionnaires a connu une nette expansion depuis la dernière décennie (elle regrouperait aujourd'hui 15% de la population rwandaise, mais ce chiffre mérite discussion). Les sources documentaires ont peut-être fait défaut. Les musulmans ont un réseau d'écoles islamiques ouvertes à tous généralement financées par les parents regroupés au sein de l'AMUR (Association des musulmans du Rwanda). Un capitaliste indien installé dans le pays assure un mécénat important. Une ONG islamique basée à Dubaï (*Al Maktoum Foundation*), gère deux écoles secondaires.

L'enseignement supérieur n'est pas oublié : il a, comme les autres ordres d'enseignement, connu beaucoup de vicissitudes au moment du génocide et dans les années qui l'ont suivi, et certains établissements ont disparu. Il existait en 2006 douze établissements d'enseignement supérieur privé (sur un total de 18). Quatre universités sont catholiques, une est adventiste et une autre protestante. Les autres ont été fondées par des associations de parents, voire par des porteurs de capitaux privés. L'enseignement supérieur privé accueille plus de 56% des étudiants. Le pourcentage d'étudiants venus d'autres pays (en général d'Afrique centrale francophone) n'est pas négligeable.



Académie des sciences d'outre-mer

Au total, cet ouvrage brosse un tableau honnête et instructif du passé et de la situation présente de l'enseignement au Rwanda (et non uniquement de l'enseignement privé d'ailleurs). Tous ceux qu'intéressent les problèmes d'enseignement et de pédagogie en Afrique subsaharienne francophone s'y reporteront avec profit.

Jean Martin